

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de BEURLAY

~~~~~  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 07 juin 2021**

~~~~~

L'an deux mil vingt-et-un, le sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BEURLAY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard GANDAUBER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2021

Etaient présents : Gérard GANDAUBER, René BERTON, Patrick COUDRAY, Annick MOUHÉ, Alain ROULIN, Olivier MACAUD, Delphine PECOUD, Jean-Michel CHARTRAIN, Sylvie DUMAND, Justine LEMOINE, Sophie GUITTON, Emmanuelle BOURGUIGNON, Gaëlle DALAIS

Pouvoir : Alexis COTTY a donné pouvoir à René BERTON

Monsieur Olivier MACAUD a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du PV du 12 avril 2021
- 2- Délibération concernant la modification des statuts du Syndicat de la Voirie SDV17
- 3- Délibération transfert compétence PLUI
- 4- Délibération pour les concessions en situation de péril
- 5- Délibération achat terrain au Village des Sorins
- 6- Délibération recrutement agent en contrat aidé (PEC)
- 7- Délibérations tarifs : Cantine – Garderie – Salle des fêtes – Salle associative – Cimetière
- 8- Délibération indemnités de gardiennage de l'Église
- 9- Délibération modification du règlement intérieur
- 10- Décision modificative n°1 – Travaux RD 118 et 137
- 11- Organisation du bureau de vote
- 12- Projet ancienne mairie
- 13- Sens unique rue de la Croix
- 14- Carrefour du Chauroy
- 15- Questions diverses.
- 16- Tour de table

APPROBATION DU PV DU 12 AVRIL 2021

M. Le Maire soumet à l'approbation aux membres du Conseil le procès-verbal du dernier conseil municipal : approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION CONCERNANT LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE LA VOIRIE SDV17

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 31 Mars 2021, le Comité Syndical du Syndicat Départemental de la Voirie, a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la modification des statuts devenue nécessaire à la mise en adéquation de son mode d'action et de fonctionnement auprès de ses membres.

Par ailleurs, de nouveaux membres ont exprimé leur souhait d'adhésion auprès du Syndicat de la Voirie.

Ainsi, les éléments principaux des statuts proposés sont les suivants :

- 1) Les structures et collectivités souhaitant devenir membres du Syndicat :
 -  Le Conseil départemental,
 -  La Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan,
 -  La Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique,
 -  La Communauté d'Agglomération de Saintes,

- ✚ La Communauté de Communes de la Haute-Saintonge,
- ✚ La Communauté de Communes du Bassin de Marennes,
- ✚ La Communauté de Communes des Vals de Saintonge,
- ✚ La Ville de ROCHEFORT,
- ✚ Le SIVU Brizambourg - Bercloux - Ecoyeux,
- ✚ Le SIVOM Barzan – Chenac Saint Seurin d’Uzet,
- ✚ Le SIVOM Migron - Le Seure - Villars les Bois,
- ✚ Le SIVOM Saint Césaire – Saint Bris des Bois,
- ✚ Le Syndicat Intercommunal des Cantons de Montguyon et Montlieu.

- 2) Le Syndicat de la Voirie, Syndicat mixte fermé, devient un Syndicat mixte ouvert de type restreint, sans transfert de compétence.
- 3) Le Syndicat de la Voirie intervient en « prestataires de services » avec un fonctionnement de « quasi-régie », dans la conception et la réalisation d’infrastructures, à la demande des membres, dans l’exercice de leurs compétences :
 - ✚ Voirie et pluvial,
 - ✚ Développement économique
 - ✚ Développement touristique, infrastructures et développement, modes de déplacements doux.
- 4) La représentativité auprès du Syndicat de la Voirie :
 - ✚ Pour les communes de moins de 15 000 habitants : maintien de la représentativité indirecte de niveau cantonal à raison de :
 - Pour une population totale de communes syndiquées au sein d’un même canton, inférieure ou égale à 7 500 habitants : 1 délégué titulaire.
 - Pour chaque tranche supplémentaire ou fraction de tranche de 7 500 habitants de population cantonale : 1 délégué supplémentaire sera élu avec un maximum de 4 délégués titulaires par canton.
 - ✚ Pour les Communes de 15 000 habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunales :
 - Désignation de deux délégués titulaires
 - ✚ Pour le Conseil départemental :
 - Désignation d’un délégué titulaire.

Chaque délégué titulaire sera assisté d’un premier suppléant et d’un second suppléant, à l’identique des statuts précédents.

Le Conseil Municipal :

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-18, L. 5211-20 et L.5721-1 et suivants,

Considérant que le périmètre du Syndicat de la Voirie peut être étendu, par arrêté du représentant de l’État ; la modification étant subordonnée à l’accord des organes délibérants des candidats et du Syndicat de la Voirie ;

Considérant que chaque membre du Syndicat dispose d’un délai de trois mois, à compter de la date de notification de la délibération du Comité Syndical, pour se prononcer sur les modifications envisagées et sur l’intégration de nouveaux membres ;

Considérant que la transformation de la structure en syndicat mixte ouvert nécessite l’accord unanime des membres ;

Considérant que la Collectivité de Beurlay est représentée au niveau cantonal auprès du Syndicat de la Voirie. Cette représentativité n’étant pas modifiée par le changement de statuts, la Commune de Beurlay n’a pas à désigner de nouveaux représentants ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide :

- ✓ D’approuver l’admission des nouveaux membres au Syndicat Départemental de la Voirie,
- ✓ D’approuver les modifications statutaires telles que votées par le Comité syndical et portant transformation de la structure en Syndicat mixte ouvert restreint ;

DELIBERATION TRANSFERT COMPETENCE PLUI

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que début 2017, les Collectivités, du territoire de la CDC Cœur de Saintonge, se sont positionnées contre le transfert de la compétence « *plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* » à la date du 27 mars 2017. Conformément à l'article 136-II de la loi n°2014 -366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), « *Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu* ».

M. le Maire demande au Conseil s'il accepte de transférer la compétence PLU document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Après avoir délibéré, le conseil décide à la majorité absolue des suffrages exprimés d'accepter le transfert de compétences concernant le PLUI.

ABSTENTION : 8

POUR : 6

DELIBERATION POUR LES CONCESSIONS EN SITUATION DE PERIL

La procédure ne demande pas une délibération mais un arrêté.

DELIBERATION ACHAT TERRAIN AU VILLAGE DES SORINS

Monsieur le Maire expose à nouveau la demande de Mme VITERBO, résidente au village des Sorins, à savoir l'acquisition d'une partie de la voie communale située devant chez elle.

Cette aliénation vaudrait jurisprudence pour d'autres lieux dans la même configuration.

Monsieur le Maire demande l'avis au conseil.

ABSTENTION : 3

CONTRE : 11

DELIBERATION RECRUTEMENT AGENT EN CONTRAT AIDE (PEC)

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1°.

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatifs aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 04 avril 2019 relatif aux embauches en Parcours Emploi Compétences et aux contrats initiatives emploi.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent en contrat aidé CUI sur la base de 28 heures semaine pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service technique.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATIONS TARIFS : CANTINE – GARDERIE – SALLE DES FETES – SALLE ASSOCIATIVE – CIMETIERE

CANTINE

Suite à la commission « Cantine – Garderie », Madame DALAIS Gaëlle expose aux membres du conseil qu'à partir du 1^{er} janvier 2022 la loi EGALIM sera à mettre en place au niveau de la cantine. Cette loi vise à introduire dans les menus des ingrédients issus de circuits courts, labellisés, bio. Cette démarche implique une augmentation des prix d'achats des marchandises. Mme DALAIS, en accord avec les membres de la commission, propose aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter le prix du repas cantine au 1^{er} septembre 2021 et de reporter à plus tard pour une éventuelle augmentation à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de conserver le prix actuel du ticket de cantine.

Le prix du repas pour l'année scolaire 2021-2022 sera de :

- **Prix du repas des enfants de la commune en primaire** : 2.50 €

- **Prix du repas des enfants de la commune en maternelle** : 2.00 €

Prix du repas des adultes (instituteurs, psychologue, etc...) : 5 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

GARDERIE

Suite à la commission « Cantine – Garderie », Madame Gaëlle DALAIS propose aux membres du conseil municipal de conserver les tarifs de garderie appliqués en 2020/2021.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le prix de l'heure de la garderie pour l'année scolaire 2021/2022. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2021 :

- **2.05 €** l'heure pour les habitants de la commune
- **2.60 €** l'heure pour les habitants hors commune

ADOPTE A L'UNANIMITE

SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide que la location de la Salle des Fêtes se fera pour le week-end entier.

Le tarif est effectif à compter du **01 juillet 2021**, après vote.

Un tarif « été », allant du 16 avril au 14 octobre et un tarif « hiver », allant du 15 octobre au 15 avril est proposé.

Sociétés locales et associations: 1 location gratuite puis les suivantes **72 €**, tarif « été » et **103 €**, tarif « hiver »,

Personnes ayant travaillé bénévolement : **72 €**, tarif « été » et **103 €**, tarif « hiver »,

Habitants de la commune : **206 €**, tarif « été » et **237 €**, tarif « hiver »,

Sociétés et habitants hors commune : **330 €**, tarif « été » et **360 €**, tarif « hiver »,

Associations extérieures : Tarif unique **110 €**

Une attestation d'assurance sera demandée.

Deux chèques de caution seront demandés à la réservation, un de 500 € pour la location et un de 150 € pour le ménage

ADOPTE A L'UNANIMITE

SALLE ASSOCIATIVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide que la salle sera louée pour le week-end entier et à la journée, avec un tarif « été », du 16 avril au 14 octobre et un tarif hiver, du 15 octobre au 15 avril. Les tarifs seront comme suit à compter du **01 juillet 2021**, après vote à l'unanimité.

- pour les associations de la commune week-end et journée : gratuit
- pour les associations extérieures : **110 €**
- les habitants de la commune location week-end : **82 €** l'été et **113 €** l'hiver
- les habitants de la commune location à la journée : **35 €** l'été et **45 €** l'hiver
- pour les habitants hors commune location week-end : **113 €** l'été et **144 €** l'hiver
- pour les habitants hors commune location à la journée : **45 €** l'été et **58 €** l'hiver

Une attestation d'assurance sera demandée.

Deux chèques de caution seront demandés à la réservation, un de 250 € pour la location et un de 75 € pour le ménage

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONCESSIONS CIMETIERE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal d'augmenter les tarifs des concessions de 2m² et de 1m². Après en avoir délibéré, le conseil décide des prix suivants, à compter du **01 juillet 2021**:

- Concession cimetière de deux mètres carré : **140.00 € le m², soit 280 € pour une concession de deux mètres carrés pour une durée de 50 ans.**

POUR : 12

CONTRE : 2

ELECTIONS REGIONALES :**20 juin 2021**

8h00 -13h00

Président : Olivier MACAUDAssesseurs : Gaëlle DALAIS

Emmanuelle BOURGUIGNON

Alain ROULIN

13h00-18h00

René BERTON

Annick MOUHE

Sophie GUITTON

Arnaud MEUTER

27 juin 2021

8h00 -13h00

Président : Olivier MACAUDAssesseurs : Patrick COUDRAY

Jean-Michel CHARTRAIN

Gaëlle DALAIS

13h00-18h00

René BERTON

Annick MOUHE

Patrick COUDRAY

Marie-France BERTON

PROJET ANCIENNE MAIRIE

Delphine PECOUD, 4^{ème} adjointe, prend la parole afin d'exposer aux membres les différents projets concernant l'ancienne mairie. Une annonce a été diffusée sur les différents réseaux de communication. Un couple a répondu favorablement en proposant la création d'une épicerie en intégrant des produits locaux. Le porteur de projet doit se rendre à la Mairie le 17 juillet afin de présenter son projet de vive voix.

SENS UNIQUE RUE DE LA CROIX

A la demande des riverains de la rue de la Croix et de l'impasse de la Laiterie, un sens unique a été demandé. Le double sens est dangereux à ce carrefour.

En concertation avec la commission « Sécurité » sur le terrain, il a été admis un sens unique de la rue de Verdun jusqu'à la RD 137. Une signalisation adaptée sera mise en place.

CARREFOUR DU CHAUROY

Suite à la demande des riverains concernant la dangerosité du carrefour route du Greleau et rue du Chauroy, Monsieur le Maire a sollicité le syndicat de la Voirie afin d'étudier un aménagement du carrefour. Ce dernier propose un plateau surélevé afin de limiter la vitesse. Cette proposition représente un coût d'environ 35000 € mais peut faire l'objet de subventions ce qui ramènerait la commune à payer un moindre prix.

La proposition comprend également la remise à niveau de l'écoulement d'eau route du Greleau endiguant un problème d'inondation chez une administrée.

Questions diverses

- la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et la CDC du Bassin de Marennes ont créé en 2018 une entente, en partenariat avec le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, pour mener une étude d'opportunité visant la réalisation d'un parc naturel régional.

Ce projet vise à créer un outil d'aménagement et de développement pour un territoire remarquable mais d'une grande fragilité.

Il a pour objectif la protection et la mise en valeur du patrimoine local et des paysages ruraux.

Au cours du diagnostic élaboré par le bureau d'études choisi par les 3 EPCI, il est apparu intéressant d'étendre le périmètre du projet à 9 communes de notre CDC, qualifiées de « terres hautes » de ce territoire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'extension du périmètre aux 9 communes concernées, à savoir, Trizay, Beurly, Sainte-Radegonde, La

Vallée, Pont-L'Abbé d'Arnoult, Saint-Sulpice-d'Arnoult, Romegoux, Geay et Sainte-Gemme.

Cette décision doit être soumise au Conseil municipal qui doit l'approuver à son tour.

Décision acceptée par les membres du conseil, un courrier sera adressé à ce sens.

- Un Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles a été mis en place.
- Les travaux à l'aire des jeux effectués par l'association LE SAS sont terminés.
- La maison FRANCE SERVICES modifie ses horaires. Elle est fermée le samedi matin, faute d'affluence.
- Dans le cadre des élections départementales, un RDV a été pris avec 3 têtes de liste pour nous exposer leur programme.
- Mr le maire lors de la visite de Mr Doublet et ses colistiers en tournée électorale, a fait remarquer que concernant le tract de propagande de Michel DOUBLET, il n'aurait pas dû nommer les maires soutenant sa candidature mais indiquer simplement qu'une majorité des maires le soutenait.

Tour de table

Olivier MACAUD

- 26 juin 2021 : animation à l'école par l'association des parents d'élèves pour les enfants de l'école, les fraties et les nouveaux arrivants.
- Comme tous les ans, le courrier « canicule » est en préparation pour une distribution prochaine.
- Nous avons reçu un courrier d'un administré qui nous remercie pour l'aide apportée dans ses démarches de santé.

Emmanuelle BOURGUIGNON

- Je voulais savoir où en sont les travaux des vestiaires du club de foot.
Monsieur le Maire répond que les travaux n'ont pas débuté
- Est-il possible de prévoir des panneaux de signalisation indiquant la priorité à droite sur la route de Bords entre les « Serres de Pontoise » et le village du Freussin ?
La route de Bords est une route départementale donc il faut voir avec le Conseil Départemental.

Alain ROULIN

- Les agents techniques sont conviés à venir à Pont-L'Abbé pour voir ce qui est fait en matière de plantation et de fleurissement.

Jean-Michel CHARTRAIN

- Des véhicules sont stationnés devant la borne de recharge pour les véhicules électriques, ce qui empêche les voitures de pouvoir utiliser ce service.
Il faudrait voir pour une matérialisation au sol.

Delphine PECOUD

- Avec Gaëlle, nous avons le projet de faire une animation à l'aire de jeux pour faire découvrir ce lieu à la population de la commune. La date sera communiquée ultérieurement.

Annick MOUHE

- Peut-on prévoir quelques travaux de rafraîchissement à la salle associative avant sa réouverture ?
Monsieur le maire répond que ce sera à voir pendant la période d'hiver.

René BERTON

- Je demande à ce que le ménage soit fait à l'église avant un enterrement.

Justine LEMOINE

- Le projet piscine se concrétise avec la Base Aérienne de Saint-Agnant. Les frais de transport et le coût de la piscine sont pris en charge par la Mairie.

Gaëlle DALAIS

- Une institutrice de l'école réitère sa demande pour organiser des « stages de réussite » dans l'enceinte de l'école pendant les grandes vacances. Demande acceptée.
- Suite à la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine, la garderie retourne dans la classe côté maternelle.
- La directrice de l'école demande un rendez-vous avec les élus pour faire un point sur les travaux éventuels à l'école pour la prochaine rentrée.
- Je demande qu'un marquage au sol soit réalisé sur le parking de la salle des fêtes.
- Je tiens à remercier Annick MOUHE, Céline et Vanessa pour leur aide à la cantine pendant l'absence de la cantinière.
- Je souhaiterais que la municipalité organise un concert.

Patrick COUDRAY

- J'ai l'impression que de plus en plus de camions traversent la commune.
M. le Maire répond que l'arrêté préfectoral interdisant les camions sauf desserte locale n'est pas appliqué comme il le faudrait. Une demande auprès du Préfet peut se faire si le constat est pertinent.

Gérard GANDAUBER

- Le bornage du terrain situé entre l'impasse de la Laiterie et La rue du Maréchal Leclerc a été fait.
- Je rejoins Gaëlle DALAIS pour féliciter Annick MOUHE, Céline et Vanessa pour leur aide à la cantine pendant l'absence de la cantinière.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 01h00